

Au collège des bourgmestre et échevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette

19.02.2026

Monsieur le bourgmestre, Messieurs les échevins,

Conformément aux dispositions de la loi communale relatives au droit d'information et de contrôle du conseil communal, nous souhaitons obtenir un état détaillé et chiffré de la mise en œuvre du Plan Local de Sécurité 2023-2027.

Ce plan prévoit 46 mesures concrètes réparties entre la lutte contre les incivilités, la prévention de la criminalité, la réduction du sentiment d'insécurité et la sécurité routière.

Cette question n'est pas uniquement institutionnelle. Elle fait écho aux témoignages d'Eschois qui expliquent éviter certains endroits du centre-ville en soirée, modifier leurs trajets et adapter leur comportement par crainte de situations inconfortables ou intimidantes. Ce ressenti, qu'il soit statistiquement objectivable ou non, mérite d'être pris au sérieux. Le Plan Local de Sécurité a précisément pour ambition de réduire ce sentiment d'insécurité et de renforcer la confiance dans l'espace public.

Nous demandons au Collège échevinal :

1. Pour chacune des 46 mesures, quel est l'état précis d'avancement : réalisée, en cours de réalisation, planifiée mais non entamée ou non réalisée ?
2. Pour les mesures en cours, quel est le taux d'avancement estimé et quelle est la date prévisionnelle d'achèvement ?
3. Pour les mesures non entamées, quelles sont les raisons du retard et sont-elles maintenues pour la période 2023-2027 ?

Le Plan Local de Sécurité prévoit la mise en place d'un Comité de Pilotage ainsi que la nomination d'un comité d'évaluation indépendant.

4. Le Comité de Pilotage a-t-il été officiellement constitué, quelle est sa composition, combien de réunions ont eu lieu et des rapports peuvent-ils être transmis au conseil communal ?

5. Le comité d'évaluation indépendant a-t-il été nommé, quelle est sa composition et le rapport intermédiaire 2025 est-il en préparation ou disponible ?

Concernant la gouvernance, nous souhaitons également des clarifications institutionnelles.

6. À quel niveau concret le Comité communal de prévention est-il intégré dans la transmission d'informations relatives à la mise en œuvre du Plan ?

À ce jour, il semble que cet organe n'ait pas été informé de manière formelle et structurée de l'état d'avancement.

Nous rappelons que le Bourgmestre est responsable du maintien de l'ordre public et de l'exécution des décisions communales et que le Bourgmestre est personnellement responsable à la mise en place effective des mécanismes de suivi prévus par le Plan et au report vers le Comité communal de prévention ?

Enfin, dans un souci de transparence vis-à-vis de la population :

9. Un mécanisme de suivi transparent ou un tableau de bord public est-il prévu afin d'informer régulièrement le conseil communal de l'état d'avancement du Plan ?

La sécurité ayant été présentée comme une priorité politique majeure, il est essentiel que le suivi institutionnel du principal instrument de cette politique soit assuré avec rigueur et transparence, et qu'il ne se limite pas à un affichage ou à un argument de campagne électorale.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous remercions pour votre collaboration et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

La fraction politique du LSAP d'Esch-sur-Alzette

Steve Faltz
Conseiller communal

Liz Braz
Conseillère communale

Enesa Agovic
Conseillère communale

Sacha Pulli
Conseiller communal

Ben Funck
Conseiller communal

Aldin Avdic
Conseiller communal